

Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1363^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 15 octobre 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Déclaration du Secrétaire général</i>	1
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Tarabanov (Bulgarie)</i>	1
<i>Discours de M. Bouteflika (Algérie)</i>	6
<i>Discours de M. Roa García (Cuba)</i>	10
<i>Discours de M. Sakka (Arabie Saoudite)</i> . .	16

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

En l'absence du Président, M. Sisouk Na Champassak (Laos), vice-président, prend la présidence.

Déclaration du Secrétaire général

1. Le VICE-PRESIDENT: Nous allons continuer ce matin la discussion générale, mais, avant d'appeler à la tribune le premier orateur inscrit, je donne la parole au Secrétaire général, qui désire faire une déclaration.

2. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Le bulletin ci-après a été publié hier sur l'état de santé du Président Fanfani:

"Le Président Fanfani repose paisiblement. Son moral est bon; il a subi un examen général approfondi. Il se peut que la blessure du tendon nécessite une intervention chirurgicale au début de la semaine prochaine; une décision sera prise à ce sujet après un nouvel examen du genou. Comme on l'a déjà annoncé, on envisage en tout deux ou trois semaines d'hospitalisation et on prévoit qu'à la fin de cette période le Président pourra reprendre certaines de ses fonctions."

3. Le mercredi 13 octobre, j'ai pu discuter de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale avec les présidents des commissions et nous sommes tombés d'accord qu'il n'y aurait pas de séance plénière la semaine prochaine. Les commissions, notamment la Première Commission, pourront ainsi avancer leurs travaux. En outre, les commissions qui auront l'occasion de voter, pourront en profiter pour utiliser les moyens mécaniques de vote de l'Assemblée générale et se familiariser avec cet équipement.

4. Pour ce qui est de l'avenir, il conviendra peut-être de faire le point de la situation, dans huit jours, compte tenu des circonstances du moment.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

5. M. TARABANOV (Bulgarie): Je voudrais, dès le début de mon intervention, exprimer la satisfaction

de la délégation de la République populaire de Bulgarie de voir la vingtième session de l'Assemblée générale se dérouler selon la procédure normale. Cela a pu être réalisé grâce aux efforts constructifs de la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, au moment décisif, ont présenté un front uni contre les tentatives, entreprises depuis longtemps, pour saper la base même de l'Organisation, tentatives qui, l'année dernière ont pris, comme vous le savez, une envergure inquiétante sous la forme de la prétendue crise financière.

6. Au début de cette session, les premiers actes de l'Assemblée générale — désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et élection de son Président à la quasi-unanimité — ont été d'entériner la détermination générale de revenir à la procédure normale prescrite par le règlement intérieur — ce qui est de bon augure pour la marche normale de la session.

7. La délégation de la République populaire de la Bulgarie voudrait présenter au président Fanfani ses félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection. Elle déplore sincèrement l'accident qui l'éloigne momentanément des travaux de l'Assemblée. Notre délégation se réjouit que le représentant d'un pays qui entretient des relations amicales avec le nôtre accède à la direction de nos travaux et elle est parfaitement convaincue que ses brillantes qualités lui permettront de mener à bien les tâches de la vingtième session.

8. Une fois de plus, je voudrais exprimer notre admiration et notre gratitude à son prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Quaison-Sackey, qui a su mener à bonne fin, malgré les difficultés et les obstacles artificiellement érigés par certaines puissances, les travaux de l'Organisation durant toute une année difficile, et a su préserver les possibilités de l'avenir.

9. Il y a 20 ans, les peuples unis dans la lutte contre les agresseurs nazis ont créé l'ONU avec la ferme résolution de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ils étaient inspirés par le désir de créer une communauté internationale fondée sur l'égalité, la liberté et l'indépendance nationale, profondément convaincus qu'ils posaient les bases d'une institution durable qui aurait pour but d'assurer la sécurité collective et une vaste coopération internationale.

10. Les principes sur lesquels repose la Charte des Nations Unies, non seulement reflètent les idées de la période historique qui a pris fin avec la guerre, mais aussi servent de base politique et juridique au règlement des relations internationales pour les décennies à venir. Cela a permis à l'Organisation de surmonter

les épreuves de l'histoire et de s'adapter, dans une grande mesure, aux transformations profondes qui caractérisent notre époque.

11. Malgré les tentatives multiples et persistantes de la subordonner à une politique d'agression et même d'en faire un instrument docile pour la continuation du joug colonial sous toutes ses formes et manifestations, comme c'est le cas au Congo et en Corée, l'ONU a su, grâce aux efforts des forces de progrès et sous l'impulsion des forces nouvelles, se frayer un chemin pour s'associer à la solution des problèmes vitaux de notre époque. Elle compte déjà à son actif des efforts persévérants pour la préservation de la paix, pour un désarmement général et complet, pour la libération des peuples du joug colonial, pour une collaboration fructueuse entre les Etats.

12. Nous voudrions noter le rôle positif de l'Organisation des Nations Unies et de son Secrétaire général U Thant dans l'arrêt des hostilités entre l'Inde et le Pakistan. Il faut apprécier également la contribution de l'Organisation à la restauration du calme à Chypre et espérer qu'une solution pacifique, juste et équitable, fondée sur le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de la République de Chypre, sera le résultat des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies.

13. En tant qu'institution internationale, l'Organisation des Nations Unies a été créée sur la base du libre consentement des Etats. Les actions coordonnées de ses Membres déterminent les résultats de son activité.

14. L'Organisation des Nations Unies compte déjà 117 Membres. Nous voudrions féliciter ceux nouvellement admis à l'Organisation, la Gambie, les Iles Maldives et Singapour. Cependant, la question de l'universalité des Nations Unies reste ouverte car les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation ne sont toujours pas rétablis. Il ne s'agit pas seulement de corriger une injustice, mais surtout de faire preuve de réalisme dans le cadre du développement des relations internationales. Nous sommes d'avis que les Etats Membres de l'ONU doivent, une fois pour toutes, mettre fin à cette situation et résister de façon résolue aux forces, de plus en plus isolées, qui tentent encore d'empêcher le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

15. La proposition des pays non alignés, à la Conférence du Caire en octobre 1964^{1/}, de tenir une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les pays seraient invités à participer, souligne une fois de plus la nécessité de l'universalité des Nations Unies. Cette proposition, comme on s'en souvient, a été accueillie avec enthousiasme et adoptée à une majorité écrasante par la Commission du désarmement^{2/}. C'est une nouvelle manifestation en faveur de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, du rétablissement des droits légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Qu'on le veuille ou non, de semblables initia-

tives seront prises tant que ne sera pas réalisée cette universalité.

16. En attendant, et en dehors de toutes considérations sur le rétablissement des droits légitimes de la Chine, qui est Membre de droit de l'Organisation des Nations Unies ne serait-il pas opportun que l'Assemblée générale s'occupât dès à présent de la suggestion faite, à deux reprises déjà, par le Secrétaire général que les pays qui ne sont pas encore Membres de l'Organisation des Nations Unies "aient la possibilité de se tenir en rapport avec l'Organisation mondiale, de suivre ses délibérations, et de prendre ainsi plus directement connaissance des vues du reste de l'humanité" [A/6001/Add.1, sect. XII].

Il n'est pas juste que la question des observateurs permanents ait été laissée à la discrétion des pays qui abritent les divers organismes des Nations Unies. Il est grand temps que l'Assemblée générale s'occupe de cette question et prenne les dispositions nécessaires, sur la base de l'égalité et dans l'intérêt de la coopération et la paix.

17. Alors qu'une détente relative était en train de s'établir dans les relations internationales, à la suite du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires et à la faveur d'autres développements qui ont précédé et suivi ce traité, les Etats-Unis, contrairement aux obligations solennellement assumées en vertu de la Charte des Nations Unies, se sont engagés dans une guerre d'agression contre le peuple héroïque du Viet-Nam. Ils viennent de porter leurs forces militaires dans ce pays à plus de 140 000 hommes (maintenant on parle de 150 000), sans compter les détachements de la VIIème flotte et de l'aviation navale qui y est attachée. Les milieux officiels des Etats-Unis prévoient déjà une augmentation des effectifs américains, qui atteindraient ainsi 200 000 hommes à la fin de cette année, et il est même question — pour le moment dans les commentaires de presse — que leur nombre soit porté à un million. Ils ont aussi cherché ces derniers temps à légaliser et à faire accepter par l'opinion publique mondiale l'emploi des gaz au Viet-Nam.

18. Le peuple bulgare et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie condamnent les actions agressives contre le peuple vietnamien. Guidé par sa politique d'appui total de la lutte des peuples contre l'impérialisme et le colonialisme, le Gouvernement bulgare soutient la juste cause du peuple vietnamien pour l'indépendance et lui apporte, selon ses modestes moyens, son aide effective.

19. L'hostilité générale à cette politique d'agression contre le peuple du Viet-Nam et la condamnation de la politique d'intervention dans les affaires intérieures de ce pays ont obligé les Etats-Unis, tout en aggravant le conflit, à chercher à se présenter sous le drapeau de la paix. Un effort de propagande est fait afin de persuader l'opinion publique mondiale qu'ils sont prêts à entamer des pourparlers pour la solution du problème. Or, chacun se demande quelle valeur peuvent avoir de telles déclarations après l'agression et les bombardements sauvages contre le peuple du Viet-Nam et contre la République démocratique du Viet-Nam. Pour que des négociations puissent avoir lieu, il faudrait revenir aux principes définis

^{1/} Voir document A/5763, sect. VII.

^{2/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

par les Accords de Genève de 1954 et, rétablir une situation propice à la solution de ce problème.

20. Il est certes difficile de s'imaginer que l'on puisse trouver une solution au problème vietnamien sans revenir aux Accords de Genève, sans rétablir la situation antérieure et ce, par la cessation immédiate des actes agressifs contre la République démocratique du Viet-Nam, par le retrait des troupes et de l'armement américains au Viet-Nam du Sud, par le respect du droit du peuple vietnamien de décider seul de ses affaires intérieures, sans immixtion étrangère. Les déclarations faites le 8 avril 1965 par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et celles faites, le 11 mars de la même année, par le Front de libération nationale du Viet-Nam, représentent des bases solides pour le règlement du problème vietnamien et le rétablissement de la paix dans cette région du monde.

21. Malgré tous leurs efforts, les Etats-Unis et certains de leurs alliés ne réussissent pas à couvrir leur guerre contre le peuple vietnamien du drapeau des Nations Unies. Il est difficile, en effet, de le faire car, de l'avis autorisé du Secrétaire général, "le règlement intervenu à Genève en 1954 n'assignait à l'Organisation aucun rôle quant au règlement qui devait suivre" [A/6001/Add.1, sect. XII].

22. Tel n'a pas été le cas en Corée, où le drapeau des Nations Unies est encore utilisé pour les interventions dans les affaires intérieures de ce pays. Les rapports de la commission pour la prétendue réunification et le prétendu relèvement de la Corée, qui, sous la pression des Etats-Unis, font à chaque session l'objet d'un point de l'ordre du jour, rappellent les pages sombres de l'histoire des Nations Unies. Or, la discussion de cette question ne contribue ni à la réunification, ni au relèvement de la Corée. Elle permet seulement aux Etats-Unis de maintenir encore leurs troupes sur le territoire coréen, sous le drapeau des Nations Unies. La réunification de la Corée est strictement l'affaire du peuple coréen lui-même. Une contribution réelle à la réunification de ce pays pourrait être apportée par des mesures qui empêcheraient les Etats-Unis de se servir du drapeau des Nations Unies pour couvrir leur intervention dans ce pays et par la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.

23. Bien qu'elle soit, et de loin, l'événement le plus important, aux répercussions des plus profondes sur les problèmes internationaux, l'agression au Viet-Nam n'est pas, pour autant, la seule qui trouble la coopération internationale. L'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la République Dominicaine, imposée puis menée sous le couvert d'une organisation régionale, n'a pas été moins dangereuse pour la paix.

24. Malgré l'opinion du président George Washington qu'aucune nation n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays, répétée sous une infinité de variations dans des discours solennels des dirigeants américains voulant se poser en défenseurs de ces principes établis des relations entre Etats, le Gouvernement des Etats-Unis intervient à l'heure actuelle, sous différentes formes et différents prétextes — souvent invraisemblables — dans les affaires intérieures d'autres pays. Il le fait en violation

flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des traités internationaux sur lesquels il a apposé sa signature, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité internationales. Cuba, le Congo et une série d'autres pays sont des étapes dépassées et toutes récentes de cette politique qui, tout dernièrement, a pris la forme de politique officielle des Etats-Unis. La résolution votée par le Congrès américain sur le prétendu droit des Etats-Unis d'intervenir contre le prétendu danger communiste en d'autres pays a mis en émoi l'opinion publique mondiale et les parlements d'Amérique latine.

25. Fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les pays, grands et petits, sans aucune distinction de régime social ou de situation géographique, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas rester passive en face des interventions dans les affaires intérieures d'autres pays. Une telle attitude serait d'autant plus logique qu'aucune disposition de la Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale d'un Etat, ni n'oblige ses Membres à soumettre leurs affaires intérieures à une procédure de règlement aux termes de la Charte. La grande majorité des délégations, à la vingtième session de l'Assemblée générale, ont confirmé à nouveau dans leurs interventions ce principe fondamental de la Charte.

26. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la proposition de l'Union soviétique d'examiner la question de l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et de la protection de leur indépendance et de leur souveraineté [voir A/5977], trouve un écho favorable parmi les délégations. Les entorses à la légalité internationale, les agressions et les interventions dans les affaires intérieures d'autres pays, sous couvert de sauvegarder les intérêts et la vie des nationaux, doivent cesser. Faut-il rappeler à certaines puissances et à certains cercles que l'opposition, par voies de fait, aux idées progressives ou à la formation de gouvernements que voudraient se donner les peuples devient, suivant la Charte, un crime international quand elle dépasse les frontières nationales? Dans ces conditions, il est certain que les Nations Unies, guidées par la nécessité de protéger l'indépendance et la souveraineté des Etats, doivent trouver les voies et les moyens d'une condamnation nette et puissante de l'intervention dans les affaires intérieures des pays, aussi bien dans les débats que dans les décisions de l'Assemblée générale à sa vingtième session.

27. Alors que la tension et les conflits armés, les agressions et les interventions dans les affaires intérieures d'autres pays menacent la paix et la sécurité mondiales, le processus de libération des peuples du joug colonial se heurte à l'intransigeance violente des milieux colonialistes. Accélééré après la victoire contre le fascisme et le nazisme au cours de la seconde guerre mondiale, ce "processus irréversible" qui, selon la résolution 1514 (XV) adoptée par l'Assemblée générale en 1960, devait avoir lieu dans l'immédiat, sans aucune condition ni réserve, conformément à la volonté librement exprimée des peuples, a rencontré de multiples obstacles.

28. Il y a quelques jours seulement, le représentant de la minorité blanche de la Rhodésie du Sud, Ian

Smith, déclarait qu'il chercherait à préserver les privilèges et le pouvoir de cette minorité sur l'immense majorité de la population noire par l'établissement d'un gouvernement qui pratiquerait la politique de discrimination raciale. Ce nouvel allié éventuel de l'Afrique du Sud, où la minorité blanche pratique depuis longtemps déjà la politique de ségrégation et d'apartheid, crée un nouveau et réel danger pour la paix et la sécurité dans cette région. Unis sous les auspices de leurs alliés occidentaux, les forces du colonialisme portugais, qui tiennent encore sous leur domination une immense superficie de l'Afrique, et les racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud se préparent à mettre sur pied une puissance militaire considérable qui aurait pour but de s'opposer à la lutte de libération des peuples du continent africain. En même temps, ils se proposent d'entreprendre des aventures militaires contre certains pays africains — la Zambie, la Tanzanie et d'autres — qui, par leur exemple de pays libérés du joug colonial, semblent présenter une menace à la continuation de la domination coloniale dans cette région.

29. Les forces du colonialisme ne désarment pas non plus sur d'autres points du globe. Elles sont en train de chercher une revanche dans les terres arabes. Il y a quelques semaines à peine, le Gouvernement du Royaume-Uni, bravant les résolutions [1949 (XVIII) et 1972 (XVIII)] de l'Assemblée générale sur la question d'Aden et en dépit des obligations qu'il a en vertu de la Charte, a abrogé la Constitution d'Aden, déclaré l'état de siège et soumis la population de cette région à un régime renforcé de terreur et d'oppression. C'est un nouveau soubresaut du colonialisme et un effort, vain il est vrai, pour essayer d'arrêter la marche irréversible de l'histoire. Mais des actes semblables augmentent les souffrances des peuples coloniaux, créent de nouveaux dangers pour la paix dans cette partie du monde.

30. Face au front politique et militaire uni des colonialistes qui tentent de saboter l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il est nécessaire de mobiliser les efforts des Etats Membres et des organes de l'ONU. L'établissement d'un contact permanent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, qui a déjà fait l'objet d'une résolution [2011 (XX)] de l'Assemblée générale, est, certes, nécessaire et utile. Mais ne faudrait-il pas également prendre des mesures pour que les Etats Membres s'orientent vers une politique d'aide plus active et plus efficace aux peuples coloniaux, qui permettrait d'accélérer le processus de décolonisation et de libérer enfin ces peuples du régime inhumain sous lequel ils souffrent encore?

31. Notre peuple et son gouvernement sont convaincus que la lutte des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour leur indépendance et leur souveraineté nationale triomphera. Les manœuvres et les mesures de répression ne font qu'accroître les aspirations de ces peuples à la liberté et à l'indépendance, que renforcer leur lutte pour les obtenir. La Bulgarie, dans la mesure de ses moyens, est prête à déployer tous ses efforts, maintenant

comme dans l'avenir, pour aider au triomphe de la lutte de libération des peuples coloniaux.

32. Au lieu de s'appliquer à liquider les dernières séquelles du colonialisme, certaines puissances cherchent à rétablir leur domination sur les pays nouvellement libérés en exploitant leurs difficultés économiques. Il est grand temps de s'engager sur la voie de la liquidation complète du colonialisme, d'aider les nouveaux Etats à établir fermement leur indépendance sur des bases économiques et techniques solides, sans conditions politiques ou militaires.

33. Pendant que nous en sommes au chapitre des séquelles du colonialisme, il ne serait peut-être pas inutile d'attirer l'attention des délégations sur la nécessité de chercher à liquider certaines situations qui ont appelé la médiation ou l'intervention des Nations Unies; mais — et je cite l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général:

"... le fait même qu'elles" — certaines opérations des Nations Unies — "sont devenues un élément accepté et semi-permanent de la situation dans les régions en cause a tendu à estomper dans une certaine mesure le sentiment d'urgence qui pourrait inciter les parties intéressées à rechercher, quant au fond, une solution pacifique de leurs différends." [A/6001/Add.1, sect. VII.]

Il en est ainsi, par exemple, de la question de Palestine, qui constitue une menace permanente pour la paix au Moyen-Orient.

34. Un domaine où conflits et tensions provoqués par certaines puissances exercent une influence néfaste est bien celui du désarmement. Depuis fort longtemps déjà, le Comité des Dix-Huit, ou plutôt des Dix-Sept puisque la France n'y participe pas, discute, sans succès ni résultat aucun, de nombreuses questions touchant le désarmement. La tension internationale résultant de la guerre au Viet-Nam, les interventions dans les affaires intérieures d'autres pays, ainsi que l'obstruction faite par certaines puissances, bloquent depuis longtemps tout travail sur le désarmement au Comité des Dix-Huit. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'initiative des pays non alignés de convoquer une conférence mondiale du désarmement ait reçu un accueil exceptionnellement favorable. La résolution relative à cette question adoptée lors des dernières réunions de la Commission du désarmement^{3/} ouvre de nouvelles perspectives. Il faut maintenant prendre des dispositions pour la prompte convocation de cette conférence afin que, pendant l'année 1966, puisse se réaliser le vœu des peuples, qui est de voir la question du désarmement discutée dans un forum universel, auquel tous les pays, sans distinction, pourraient participer sur une base d'égalité. Devant le manque de résultats positifs dans le cadre artificiellement restreint des Nations Unies — on sait pourquoi — et à la suite du travail de saine accompli par certaines puissances, les yeux des peuples sont tournés vers cette conférence avec l'espoir de voir enfin réalisé leur vœu ardent: l'élimination de la guerre par le désarmement général et complet.

^{3/} Ibid.

35. Avec l'accroissement du nombre de pays possédant l'arme nucléaire, la question de la non-dissémination de cette dernière revêt un aspect particulièrement important. Bien entendu, tout en travaillant à empêcher que ces armes ne deviennent des armes nationales de chaque pays, des mesures devraient être prises — et cela incombe surtout aux grandes puissances possédant des armes nucléaires — pour faire cesser la course aux armements, renverser le courant, s'assurer que les armes nucléaires ne seront jamais employées et arriver à les éliminer rapidement de l'arsenal des pays. La non-prolifération des armes nucléaires n'est pas chose si simple. Elle demande des efforts constructifs de la part de toutes les puissances, dans tous les domaines du désarmement. Des mesures telles que le retrait des troupes étrangères, la liquidation des bases militaires sur sol étranger, l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, aideraient certes beaucoup à faire avancer la cause de la non-prolifération, et vice versa.

36. L'interdiction des essais nucléaires pourrait, elle aussi, grandement contribuer à la solution du problème de la non-prolifération et à l'élimination des armes nucléaires. Les propositions avancées par les pays non alignés, plus particulièrement par la République arabe unie, tendant à conclure un accord sur l'arrêt des essais nucléaires souterrains et à accepter un moratoire pour le reste, constituent un pas important vers la solution de ce problème^{4/}.

37. La proposition de l'URSS visant à la conclusion d'un traité, sans échappatoire, sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir A/5976] est d'une grande importance à l'heure actuelle. Il faudrait que cette proposition soit sérieusement prise en considération, qu'elle soit examinée avec soin à la vingtième session, que les décisions qui s'imposent soient prises. De nombreux pays ont déjà fait savoir qu'ils approuvaient cette proposition. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie, pour sa part, l'appuie sans réserve et fera tout son possible pour aider à mettre fin à la prolifération des armes nucléaires.

38. La non-dissémination des armes nucléaires ne peut, cependant, aller de pair avec les tentatives en vue de satisfaire les appétits de certains Etats qui veulent s'assurer le contrôle de ces armes par le truchement d'alliances militaires; c'est ce que visent les projets de "forces multilatérales" ou de "forces atomiques atlantiques". Nous savons bien que certains cercles en Europe sont particulièrement tentés de s'assurer le contrôle des armes nucléaires et ne ménagent pas leurs efforts pour les obtenir dans le but de s'en servir comme moyen de contrainte pour régler à leur manière les séquelles de la seconde guerre mondiale. Chercher à trouver une solution aux séquelles de la guerre par le partage du contrôle des armes atomiques, par la menace de les employer, ne serait pas seulement dangereux; ce serait de la pure folie, surtout dans la situation actuelle où il suffirait d'une étincelle pour déclencher la catastrophe.

39. Nous relevons avec satisfaction le fait que la tendance à trouver une solution au problème allemand sur une base réelle — l'acceptation de l'existence de

deux Etats allemands en Europe, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande — fait son chemin. C'est sur cette base qu'il sera possible, certes, d'ouvrir la voie vers le rapprochement des deux Etats allemands, voie qui mènera à la réunification du peuple allemand. L'unité allemande ne peut se réaliser que par des moyens et sur des principes pacifiques et démocratiques; elle doit consolider les acquisitions politiques et sociales du peuple allemand.

40. La réunification du peuple allemand doit aller, il va sans dire, de pair avec un système de sécurité collective européenne. Le triomphe de cette tendance aurait une répercussion favorable sur les relations entre tous les Etats de l'Europe et éliminerait l'un des obstacles principaux à la réunification de l'Allemagne. Cette idée gagne toujours plus de terrain en Europe. Une indication en est le rôle, chaque jour plus important, joué par la République démocratique allemande sur la scène internationale; son autorité grandissante est surtout due au fait qu'elle est déterminée à vivre en paix et en amitié avec tous les pays européens.

41. La République populaire de Bulgarie, guidée par la conviction que tous les pays, grands et petits, peuvent et doivent contribuer à la consolidation de paix mondiale, déploie des efforts persévérants pour que les Balkans soient transformés en une zone de paix et de coopération. Indépendamment du fait que les Etats balkaniques ont des systèmes sociaux et politiques différents, nous avons suivi le principe selon lequel toutes les questions à résoudre entre eux peuvent et doivent être réglées au moyen de négociations, profondément convaincus que c'est la seule voie réaliste possible à notre époque. Et la preuve en est que les efforts déployés dans ce sens ont eu pour résultat une amélioration sensible du climat politique dans cette région, la conclusion d'une série d'accords entre notre pays et les Etats voisins, des échanges de visites amicales avec plusieurs pays balkaniques — résultats qui ont déjà été évoqués à cette tribune.

42. Fidèle à sa politique de coexistence pacifique et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, le Gouvernement bulgare cherche de nouvelles formes et voies pour l'élargissement de la coopération avec tous les pays du monde, persuadé qu'il est que la stabilisation de la situation dans les Balkans peut grandement contribuer à la détente et à la sauvegarde de la paix.

43. Les paroles du Président du Conseil de la République populaire de Bulgarie, Todor Jivkov, sont significatives à cet égard quand, le 25 septembre 1965, il a dit:

"Nous sommes déterminés à ne ménager aucun effort pour que les Balkans deviennent une région de paix, d'amitié, de compréhension et de coopération mutuellement profitable, pour que soit créée une zone dénucléarisée dans cette région et celle de l'Adriatique."

44. Dans cet esprit, et partant des principes de la coexistence pacifique qui sont à la base même de la politique de son gouvernement, la délégation de la République populaire de Bulgarie est prête à

^{4/} Ibid., document DC/227, annexe 1, sect. F.

travailler avec les délégations de tous les pays, grands et petits, sans distinction de régime social et politique, dans le cadre de la Charte, à la solution des problèmes qui sont inscrits à l'ordre du jour de la présente session.

45. M. BOUTEFLIKA (Algérie): En célébrant son vingtième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies se trouve tenue de procéder au bilan d'une maturation mouvementée. Il ne serait que trop normal que cette assemblée, sortant de l'adolescence, puisse entrevoir les perspectives d'une ère de justice, de paix et d'harmonie.

46. Cette tâche nous étant dévolue, je ne peux dissimuler la satisfaction de la délégation algérienne qui se réjouit de l'heureux augure que constituent la reprise normale d'une activité interrompue et la brillante élection qui a justement conduit M. Fanfani à assumer la lourde charge de Président de l'Assemblée générale. Je voudrais profiter de cette occasion pour lui présenter mes vœux de prompt rétablissement.

47. En présentant les félicitations de l'Algérie et de son gouvernement au Président de l'Assemblée pour la vingtième session, il nous est agréable de souligner que notre confiance et notre foi témoignent de l'estime que nous portons à l'universitaire, à l'homme d'Etat qui, par respect sans doute pour les valeurs de la Rome antique, a été attentif aux problèmes d'un monde bouleversé. Il serait hasardeux, cependant, d'entretenir un optimisme excessif sur la portée réelle de cette normalisation, au risque d'être surpris par d'autres crises.

48. L'Assemblée générale entreprend de nouveau ses travaux conformément à un usage établi. Cela ne saurait signifier que les graves problèmes, dont la récente crise n'a été qu'une manifestation, aient trouvé pour autant leur règlement. Certes, après de longs mois de débats et de négociations, a-t-il été admis que la crise financière devait être surmontée par des contributions volontaires excluant tout pression.

49. Or, la crise financière elle-même était déterminée par un affrontement de conceptions différentes, tant sur les pouvoirs dévolus aux organismes des Nations Unies en matière de maintien de la paix que sur la politique suivie par les forces de l'Organisation chaque fois qu'elles ont eu à intervenir. Ces divergences juridiques et politiques qui couvent depuis de longues années sont en fait l'image de contradictions qu'un monde en voie de gestation et de développement a peu à peu fait éclater. Les périls qu'il s'agissait de prévenir au lendemain de la seconde guerre mondiale ont grandement changé d'aspect, tandis que les contradictions fondamentales qui existaient il y a 20 ans se sont fortement atténuées pour laisser place à des contradictions d'un ordre différent, mais d'une acuité plus grande encore. L'union réalisée par les cinq grands vainqueurs du fascisme, qui ne sont du reste plus que quatre, pour sauvegarder les principes et les acquis pour lesquels ils ont lutté, ne peut plus constituer un ciment solide puisque les dangers contre lesquels ils ont dû s'unir ne représentent plus des forces potentiellement dangereuses. Dès lors que tout danger grave pour la

sécurité internationale engage directement la responsabilité d'une grande puissance, le pacte élaboré dans l'esprit de la Charte devient dépassé et complètement impropre à résoudre les problèmes posés. On en arrive à ce paradoxe qu'une session de l'Assemblée générale n'a même pas eu lieu parce que des membres permanents du Conseil de sécurité n'étaient pas d'accord sur l'interprétation d'un article de la Charte. On en arrive à cet autre paradoxe que les problèmes les plus graves pour la paix mondiale ne sont même pas inscrits à notre ordre du jour.

50. En ce vingtième anniversaire de notre Organisation, le moment est venu de repenser les problèmes et de rechercher dans une refonte des structures les moyens d'adapter les organismes des Nations Unies aux réalités complexes du monde d'aujourd'hui.

51. Le problème n'est pas d'opposer la règle de la pleine égalité entre les Etats aux responsabilités particulières qui pourraient incomber à des pays dont la puissance politique et surtout matérielle constitue une donnée de fait. Cette donnée de fait, bien qu'elle soit un élément que nul ne pourrait méconnaître, ne saurait en aucune façon constituer la donnée principale sur laquelle tout repose. Si l'on admet que ces deux concepts ne peuvent pas être contradictoires mais complémentaires, alors on pourra trouver les solutions qui permettront de surmonter les crises et de tracer les voies appropriées pour résoudre promptement les problèmes.

52. Nous pensons que tous nos efforts devraient tendre à mettre fin sans trop de heurts à l'inévitable crise de croissance que traversent les Nations Unies, car nous demeurons fortement convaincus de la nécessité impérieuse de sauvegarder l'Organisation et de lui donner plus de force et de vigueur. L'échec des Nations Unies dans la mission qui leur est confiée aurait des conséquences catastrophiques pour la cause de la paix et de la coopération internationales. Notre gouvernement demeure fortement attaché à l'Organisation des Nations Unies et à ses principes. C'est pourquoi il espère vivement qu'elle arrivera à surmonter ses contradictions, pour répondre à l'immense espoir que les peuples ont mis en elle.

53. L'une des mesures qu'elle devrait prendre pour arriver à cette fin est le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits. Il est évident qu'on ne peut valablement discuter des problèmes internationaux sans la participation effective du pays représentant le quart de la population mondiale et qui, de surcroît, est devenu une puissance nucléaire. En jetant une exclusive sur l'une des composantes essentielles du rapport des forces dans le monde, on ne peut pas sérieusement envisager de faire un travail valable, encore moins de donner à nos décisions le caractère d'universalité qui fait leur force. C'est intimement pénétrée de cette conviction que la délégation algérienne a demandé, avec 10 autres délégations, l'inscription à l'ordre du jour d'un point distinct intitulé "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies" [voir A/5971 et Add.1 et 2].

54. Une brève analyse des événements de ces derniers mois montre nettement que si la coexistence pacifique se développe et se consolide entre des forces naguère

agressivement hostiles, des foyers de tension, voire de guerre chaude, se sont développés dans les régions du tiers monde. L'agressivité des impérialistes, qui refusent d'admettre les conséquences logiques de la décolonisation, d'une part, la conviction qu'il est possible d'appliquer la coexistence pacifique à une région et de ne pas la pratiquer dans certaines autres, d'autre part, sont à l'heure actuelle les dangers immédiats les plus sérieux pour la paix et la sécurité internationales. Le relâchement de la tension dans le monde passe inévitablement par la décolonisation pleine et entière et par l'acceptation d'une coexistence pacifique qui englobe toutes les régions et tous les pays du monde. En cette période où les points de tension se situent dans les pays du tiers monde, où, sous le couvert de conflits idéologiques, on essaie de maintenir et de conquérir par la force des intérêts réels, le concept de coexistence pacifique doit non seulement englober les relations entre pays à systèmes sociaux différents, mais aussi les relations entre grandes puissances et petits pays.

55. L'apparition de l'arme nucléaire est venue introduire un élément nouveau dans le rapport des forces dans le monde. Si l'équilibre de la terreur qu'elle engendre a fini par imposer la coexistence pacifique comme une nécessité impérieuse de notre temps, il n'en demeure pas moins que la menace de la guerre nucléaire est largement utilisée pour intervenir en toute impunité dans les régions où le rapport des forces est en faveur de la puissance agressive. Dans ces conditions, poser le problème de la non-dissémination des armes nucléaires sans le lier étroitement à celui de leur non-fabrication et de la destruction des stocks existants, serait inviter le monde à donner son aval au maintien des situations acquises.

56. Mon pays, qui a signé le Traité de Moscou et y reste fermement attaché, qui reste convaincu de la nécessité d'éviter la dissémination des armes nucléaires, attire toutefois l'attention des délégations sur la difficulté d'isoler un aspect du problème de son contexte global et les invite à attaquer de front le problème de la dénucléarisation dans son essence même.

57. Encore faut-il ajouter que la destruction de l'arme nucléaire ne peut pas ne pas aller de pair avec le désarmement en matière d'armes de type classique. L'interpénétration de tous ces divers phénomènes, la primauté du politique sur le technique, la nécessité de mettre au point au plus tôt l'engrenage qui doit mener au désarmement général et complet, sont autant de raisons qui militent en faveur d'une conférence mondiale du désarmement. Force nous est de constater qu'aucun résultat n'a été obtenu aux Nations Unies en cette matière. Cette situation n'est pas due à une absence d'études sérieuses sur les aspects techniques de la question, mais à une mauvaise volonté, à une peur de s'engager dans la voie du désarmement. La responsabilité du désarmement incombe à tous les pays, et une réunion de tous les gouvernements du monde est sans doute le moyen le plus sûr d'arriver à la définition commune des voies qui nous permettront d'entamer le processus de désarmement.

58. L'aggravation de la situation en Asie est une illustration des conséquences des conceptions poli-

tiques dont je viens de parler. Les récents développements de l'affaire vietnamienne constituent l'élément le plus grave de la situation internationale actuelle. L'intensification des bombardements américains contre la République démocratique du Viet-Nam met en danger la paix dans le monde et constitue un précédent d'une gravité exceptionnelle. La communauté internationale doit employer tous ses efforts pour arrêter ces actes d'agression et mettre fin à ce conflit.

59. Quelles que soient les implications idéologiques de ce problème, il n'en demeure pas moins que le peuple vietnamien a le droit de forger son propre destin sans aucune ingérence étrangère, que son unité est un fait historique indéniable et que sa division est le résultat d'un accident de la décolonisation étroitement lié au phénomène de la lutte entre les blocs. Phénomène colonial dans son essence même, le problème vietnamien ne peut pas être résolu sans tenir compte de ce facteur. Les Accords de Genève de 1954, qui ont fixé le processus de décolonisation et de réunification, restent toujours, pensons-nous, une base valable pour la solution de ce conflit.

60. Puisqu'une base de solution existe déjà sous la forme d'accords qui ont été signés par les grandes puissances avec l'assentiment des populations intéressées, il serait hasardeux de rechercher un autre cadre pour résoudre ce problème.

61. Nous considérons comme digne d'intérêt la prise de position de la France, longtemps puissance colonisatrice dans cette région, en faveur de l'application loyale des Accords de Genève et d'un règlement d'ensemble dans cette région du monde.

62. Le peuple vietnamien, qui a payé un lourd tribut pour la cause de libération dans le monde, a droit à notre admiration et à notre profonde estime. L'organisation qu'il s'est forgée dans le combat, le Front de libération nationale, représente effectivement ce peuple héroïque. Aucune solution ne pourra intervenir si elle n'est pas négociée avec cette organisation, qui constitue un interlocuteur valable et combien précieux.

63. Outre la guerre au Viet-Nam, l'Asie du Sud-Est a été sérieusement ébranlée par le conflit qui a opposé l'Inde au Pakistan. L'Algérie, qui a des liens très étroits avec ces deux pays, a été grandement attristée par ce conflit dont la gravité a failli mettre en danger la solidarité et la lutte commune des peuples d'Asie et d'Afrique. C'est pourquoi nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction la nouvelle de l'acceptation du cessez-le-feu entre les deux parties. Nous avons particulièrement apprécié le rôle primordial joué par le Secrétaire général, U Thant, pour parvenir à cette fin. Nous souhaitons vivement que, par des négociations pacifiques, une solution soit trouvée au problème du Cachemire, qui divise ces deux pays frères, l'Inde et le Pakistan, solution conforme aux principes mêmes de la Charte auxquels les deux parties et nous-mêmes avons tous souscrit, et aux résolutions des Nations Unies en cette matière.

64. Dans un autre pays d'Asie, le processus de décolonisation a aussi causé la division d'un pays en établissant un Etat artificiel destiné à jouer le rôle de bastion de l'impérialisme dans cette région. Il

s'agit bien là aussi d'un problème colonial qui, tôt ou tard, n'échappera pas au processus de décolonisation et de libération des peuples du joug étranger. Je veux parler du problème de la Palestine. Le drame palestinien, c'est le drame d'un peuple entier, exilé de son propre pays par la force, par des éléments étrangers auxquels l'impérialisme voudrait faire jouer le rôle de cheval de Troie. Le problème des réfugiés palestiniens n'est pas un problème social, mais celui d'un peuple entier qui doit rétablir sa souveraineté sur son propre pays.

65. L'Organisation pour la libération de la Palestine, dans son combat pour sa libération nationale, trouvera un appui, non seulement auprès des chefs de la Ligue arabe, mais aussi de toutes les forces anticolonialistes du monde.

66. Non loin de là, un autre territoire colonial, en attendant que les aspirations populaires y soient satisfaites, passe encore par l'épreuve de la violence. Les dernières mesures de répression prises par le Royaume-Uni dans le Sud et le Sud-Est arabe montrent bien son désir de vouloir encore imposer par la force sa présence dans cette région. L'Assemblée générale, à la vingtième session, devrait tout mettre en œuvre pour amener le Royaume-Uni à appliquer la résolution [1972 (XVIII)] de l'Assemblée générale sur Aden et pour reconnaître à Oman son droit inaliénable à l'autodétermination.

67. Hélas, les méfaits du colonialisme ne se limitent pas à l'Asie. L'Afrique en subit les manifestations extrêmes. Dès la naissance de l'Organisation, le système d'apartheid a fait l'objet de débats sanctionnés par des résolutions et des condamnations. Ces textes sont demeurés lettre morte, car ni les mécanismes mis en place — qui n'étaient pas adéquats du reste — ni les moyens d'une action concrète n'étaient disponibles.

68. Souffrir l'enlèvement au moment où le racisme s'étend serait refuser d'accomplir une mission dont nous nous sommes tous investis en devenant Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est dire aussi la responsabilité dévolue aux membres fondateurs. Cependant, ceux qui souhaitent vivement donner à l'Organisation les moyens d'une action sans entraves risquent de se voir accusés de faiblesse ou même de complicité.

69. L'alternative est nette: ou bien l'Organisation des Nations Unies assume une tâche qui est sienne et prend toutes ses responsabilités en la matière, ou bien l'on persévère dans une voie sans issue, qui consiste à protester tout en laissant faire. Dans ce cas, il serait très difficile pour tous ceux qui proclament une fidélité rigoureuse à certains idéaux de ne pas refuser de se laisser entraîner et une action qui contredirait leurs principes. Il est à craindre en effet que si les conséquences de cet état de choses nuisible au rayonnement de l'Organisation des Nations Unies n'étaient pas tirées, l'on se trouverait devant un problème dont l'aggravation ébranlerait la paix du monde et la sécurité de l'Afrique.

70. Cette sécurité est aujourd'hui directement menacée par l'évolution de la question de la Rhodésie du Sud. Nous l'avons dit, dans cette nouvelle Afrique du Sud, la Puissance administrante assume l'entière

responsabilité. Le comportement des racistes de Salisbury ne saurait atténuer ni remettre en cause le rôle que doit assumer le Royaume-Uni dans le rétablissement des droits inaliénables du peuple sud-rhodésien au suffrage universel, à l'autodétermination et à l'indépendance. Se limiter à la condamnation d'une régime dont la loi fondamentale est l'alliée de la violence et de l'oppression serait aller au-devant de lourdes déceptions. Le Royaume-Uni se doit de mobiliser les moyens nécessaires qui sont à sa disposition pour assumer toutes ses obligations.

71. Il serait cependant erroné de croire que le sursis accordé par le peuple de Zimbabwe et tous les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine pour parvenir à une juste solution du problème rhodésien témoigne d'une impuissance ou d'un désintéressement. La volonté de rechercher par des moyens pacifiques une solution qui mettrait un terme à une situation intolérable ne devrait pas faire oublier que l'attente ne saurait constituer un palliatif et qu'un peuple opprimé ne peut indéfiniment attendre que justice lui soit faite. Aussi sommes-nous convaincus que si le peuple africain de Rhodésie n'est pas rétabli dans ses droits, l'Afrique dans son ensemble s'opposera par tous les moyens à un régime de domination étrangère et raciste.

72. Dans cette perspective, l'Algérie ne ménagera aucun effort politique, matériel ou même militaire pour favoriser la réalisation des objectifs de libération africaine en Rhodésie du Sud. Dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, le peuple algérien et son gouvernement mobiliseront les moyens disponibles pour soutenir activement leurs frères africains de Zimbabwe.

73. Le dossier de la décolonisation est lourd, très lourd. Plusieurs pays sont encore sous domination étrangère et luttent pour leur liberté et leur souveraineté. Le Mozambique, l'Angola, la Guinée dite portugaise se trouvent encore dans le même cas. Leurs aspirations s'inscrivent dans le cadre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Et pourtant, violant avec une insolence et une persistance sans égales la Charte des Nations Unies et les principes qui régissent notre Organisation, le Portugal, avec l'appui de certaines puissances et le concours de la République sud-africaine et de la Rhodésie du Sud, réprime par la force des peuples avides de liberté et d'indépendance, et tente de les maintenir dans un état d'aliénation intolérable. L'Organisation a reconnu le droit des peuples du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée dite portugaise à l'indépendance. Elle a condamné la politique de répression généralisée et d'assimilation forcée suivie par le Gouvernement du Portugal. Cependant, le Portugal s'obstine, comme ses partenaires de l'ultra-colonialisme, à refuser des solutions qui s'avèrent pourtant inévitables.

74. Ces vestiges de la domination étrangère et coloniale, l'Afrique les affronte unie dans le cadre d'une organisation qui a su surmonter les épreuves et faire face aux problèmes qui assaillent notre continent. L'engagement de l'Algérie envers l'Organisation de l'unité africaine est inscrit dans la géographie et l'histoire. C'est parce qu'elle croit à une solidarité

nécessaire, à la libération complète, indispensable à la consolidation de la paix, que l'Algérie appelle de tous ses vœux le développement de cette expérience à l'échelle d'autres continents. Ce pourrait être la voie d'un renforcement de l'Organisation des Nations Unies par la recherche de structures mieux adaptées au développement de la société internationale et à la solution de ses problèmes.

75. Dans cette optique, il n'est que juste d'observer l'apparition d'un élément déterminant de l'histoire contemporaine: je veux parler de la solidarité des pays d'Afrique et d'Asie. L'importance de ce facteur dans les relations internationales réside non seulement dans la capacité des Etats de ces deux continents d'élaborer un programme commun d'action, mais aussi et surtout dans la détermination d'aborder pratiquement les problèmes concrets en vue de leur trouver une solution appropriée. Ce n'est pas là la moindre des raisons qui soulignent la nécessité du développement de la solidarité afro-asiatique. Le fait que le tiers monde — et principalement le monde afro-asiatique — constitue le théâtre des conflits les plus aigus renforce notre conviction que cette solidarité est non seulement utile, mais nécessaire. Cette nécessité, chacun a pu l'apprécier, notamment quand il s'est agi de conflits entre puissances de la famille afro-asiatique.

76. En effet, les conférences régionales et inter-régionales ont démontré de façon éclatante leur efficacité pour le règlement des problèmes bilatéraux qui se posent entre Etats Membres, et leur aptitude à apporter des solutions d'ensemble aux multiples problèmes qui assaillent de façon douloureuse certains continents du tiers monde. Elles ont tracé des perspectives d'avenir, complétant ainsi heureusement l'action des Nations Unies quant à l'aplanissement de certaines difficultés, considérées jusque-là comme trop locales et tout au plus continentales.

77. C'est pourquoi mon pays, membre à la fois de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue arabe, ne ménagera aucun effort pour rendre l'action de ces deux organisations plus probante, plus positive, plus conforme aux aspirations des peuples auxquels nous rattachent des conditions particulières et des liens indissolubles, et, en fin, aux aspirations de l'humanité tout entière. L'interpénétration heureuse qui s'opère entre les régions africaine et arabe, en plus du fait qu'elle détruit tous les mythes de la division coloniale, constitue un élément important dans le renforcement de la solidarité afro-asiatique, dans notre lutte historique commune pour la promotion politique, économique et sociale des peuples déshérités de la terre, et notre combat sans merci contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme dans le monde. Aussi estimons-nous qu'une coopération plus étroite, plus élaborée, mieux organisée, contribuerait à la création d'un climat international plus favorable au règlement de certains problèmes. Cette coopération dans l'action commune s'est heureusement étendue au continent latino-américain, avec lequel nous partageons le plus grave de nos problèmes actuels: celui du développement parallèle de la richesse des uns, de la pauvreté des autres.

78. A mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour le développement, les résultats enregistrés sont

décevants et l'objectif tracé ne pourra être atteint si les données actuelles, tant dans le domaine des échanges que dans celui de l'aide aux pays en voie de développement, devaient se maintenir. En effet, ce qui caractérise cette étape du développement, c'est tout d'abord une diminution de la part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales; c'est ensuite un ralentissement des transferts de capitaux, dont le niveau est encore loin d'atteindre celui préconisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; c'est enfin l'accentuation de la baisse des cours des produits de base.

79. L'élargissement continu du fossé séparant les pays nantis des pays pauvres, dont les populations représentent les deux tiers de l'humanité, ne saurait se perpétuer sans risque de mettre en cause, à tout moment, le maintien de la paix dans le monde.

80. Si l'on doit considérer cette année comme celle de la mise en place des rouages de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, on devrait pouvoir enregistrer, lors de la deuxième Conférence en 1967, un premier bilan positif des efforts qui auront pu être consentis par l'ensemble de la communauté internationale en vue de justifier et d'encourager l'action à l'avenir. La première Conférence a constitué, en effet, pour les pays en voie de développement, un sérieux espoir dans la recherche et l'établissement de bases plus équitables pour les relations économiques entre eux et leurs partenaires industrialisés. Elle a été aussi l'occasion, pour les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, de prendre plus précisément conscience de la similitude de leur destin et de la nécessité de leur solidarité.

81. Les résultats enregistrés au cours de cette première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement ne constituent malheureusement pas la réponse attendue aux espoirs soulevés par la première Conférence. Ainsi donc, malgré la modicité de l'objectif qui lui a été assigné, le rythme de croissance prévu n'a pas été atteint jusqu'à présent.

82. Certes, c'est avant tout à l'intérieur d'eux-mêmes que les pays intéressés doivent trouver — et ils s'emploient à le faire — la substance nécessaire pour la promotion économique et sociale de leurs peuples; mais les sacrifices qu'ils s'imposent doivent s'inscrire dans le cadre d'une responsabilité collective en vue de la recherche d'un équilibre, ou plus exactement d'une plus juste répartition des richesses sur la terre.

83. Dans ce monde où la coexistence pacifique n'a pas fait disparaître la lutte entre les camps, où les contradictions idéologiques sont avancées comme prétexte aux infiltrations néo-colonialistes et aux interventions dans les affaires intérieures, le concept de non-alignement conserve plus que jamais toute sa valeur. Ce fondement intangible de sa politique étrangère, l'Algérie y reste fidèlement attachée, car il constitue l'unique voie qui permette à un petit pays de consolider son indépendance, d'une part, de promouvoir la coopération et la paix dans le monde, d'autre part.

84. Ces objectifs sont intimement liés. Aussi mon gouvernement est-il d'avis qu'il est impératif d'organiser la collaboration de tous les gouvernements et de toutes les forces qui œuvrent pour l'élimination des foyers de conflit, le développement de la détente internationale et la paix.

85. Agir pour la liquidation totale du colonialisme, de la politique de force et d'ingérence, agir pour la dénucléarisation, le désarmement général et complet, la coexistence pacifique et active entre Etats à régimes politiques et sociaux différents telle est la tâche qu'il nous faut accomplir pour que la communauté des nations puisse donner corps aux valeurs d'indépendance, de justice et de paix. Il serait erroné de méconnaître la gravité des dangers qui menacent continuellement une telle évolution. Il est cependant nécessaire de puiser dans cette réalité les ressources qui sont indispensables pour intensifier la seule action qui puisse amener notre monde à transcender son état de crise perpétuelle.

86. M. ROA GARCIA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Une fois de plus, la délégation du Gouvernement révolutionnaire de Cuba élève sa voix indépendante, anti-impérialiste et socialiste devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

87. Durant sept ans, l'empire le plus puissant, le plus rapace et le plus agressif de notre temps a essayé d'étouffer le son de cette voix, n'hésitant pas à recourir à tous les moyens, aussi vils fussent-ils. Et jamais n'ont manqué, dans l'accomplissement de cette tâche criminelle, les complices et comparses qui, trahissant leur peuple, se contentaient de reprendre le disque qui, selon les circonstances, fait entendre, contre Cuba, la voix du Département d'Etat, du Pentagone ou de l'Agence centrale de renseignements nord-américaine.

88. Sept ans après l'aube révolutionnaire qui transforma sa vie et son destin, Cuba se trouve devant vous et continue d'aller de l'avant sans avoir jamais reculé d'un millimètre dans la voie socialiste de l'essor qu'il a librement choisie, sans avoir jamais failli à la cause révolutionnaire des peuples, sans avoir renoncé à un seul des principes qui inspirent sa politique extérieure.

89. Au nom de Cuba, je tiens à féliciter M. Amintore Fanfani, ministre italien des affaires étrangères d'Italie, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale et à lui donner l'assurance qu'il pourra compter sur l'appui de notre délégation dans l'exercice de ses hautes fonctions. Il est juste aussi que nous exprimions notre gratitude à M. Alex Quaison-Sackey, ministre ghanéen des affaires étrangères, pour le zèle et la dignité avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche. Nous profitons également de cette occasion pour saluer tout particulièrement U Thant, Secrétaire général des Nations Unies.

90. Les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies ont de nombreux obstacles à surmonter dans l'accomplissement de leur tâche, et leurs prédécesseurs se sont toujours heurtés à de grandes difficultés. Chaque jour les faits mettent plus clairement en évidence les origines de ces difficultés et de ces obstacles.

91. Au cours des dernières années, il est apparu de plus en plus nettement que la politique extérieure des gouvernements des pays d'Amérique du nord est en contradiction flagrante avec les principes et les aspirations qui ont donné naissance à l'Organisation. Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les mots ou la simple interprétation des faits, c'est la réalité même qui témoigne de cet antagonisme manifeste et sans équivoque.

92. Nous citerons pour exemple de ce que nous avançons l'intervention militaire à Saint-Domingue, le bombardement des villes et des populations de la République démocratique du Viet-Nam, les déclarations du Président des Etats-Unis et les déclarations faites à la Chambre des représentants de cette nation qui s'arroge le droit d'intervenir unilatéralement dans n'importe quel pays d'Amérique latine.

93. Nul ne peut s'y tromper. Aucun argument ne peut être invoqué pour défendre la politique extérieure des Etats-Unis. Les impérialistes eux-mêmes proclament qu'elle est ouvertement en contradiction avec les principes de la Charte et ils mettent en grave difficulté l'Organisation qui s'efforce de préserver la paix et la sécurité internationales.

94. Il faut désigner les coupables, garantir le respect du droit d'autodétermination, de l'indépendance et de la souveraineté des peuples, favoriser le développement, à l'abri de toute servitude ou ingérence, des peuples désireux de rattraper le retard qu'ils doivent au régime colonial, abolir l'inégalité qui caractérise les échanges commerciaux entre certaines nations industrialisées et les pays en voie de développement et jeter les vases d'une coexistence pacifique entre tous les états, grands et petits, ayant des systèmes sociaux différents. Tout cela doit être fait. Mais, en même temps, il importe de dénoncer ceux qui empêchent les Nations Unies d'atteindre ses objectifs.

95. Les questions soumises à l'Assemblée sont nombreuses et variées. Nous ne pouvons donc pas nous attarder sur chacune d'elles. Les commissions compétentes les examineront d'ailleurs de façon approfondie. Ce qui importe, avant tout, dans le débat général, c'est de déterminer la position de chaque Etat devant les problèmes que posent le développement et les perspectives de la situation internationale lourde de dangers, de tensions et de conflits. Nous définirons celle de Cuba dans le langage clair, ferme et précis qui a toujours été le nôtre.

96. La thème de la paix et de la guerre domine, ici, tous les autres. Les appels à la paix que nous avons entendus à plusieurs reprises et qui ont atteint leur point culminant dans le message du pape Paul VI témoignent sans équivoque de la gravité de la situation internationale.

97. Mais ce n'est pas la première fois que de pareils appels retentissent dans cette enceinte. Chaque année, l'écho s'en répète et vient se confondre avec le suivant. Et cela s'explique. Les seuls qui aient intérêt à infliger de nouveau à l'humanité le terrible fléau de la guerre sont les trafiquants d'armes et ceux qui peuvent tirer profit de ce que le commandant Fidel Castro, Premier Ministre de Cuba, a appelé à l'Assemblée, dans son intervention historique [872ème séance, par. 156] la "philosophie du pillage".

98. Les peuples aspirent à la paix depuis qu'ils ont compris qu'ils ne sont que chair à canon dans les guerres de conquête. Aujourd'hui, les ennemis de la paix sont, en fait, les mêmes qu'autrefois: ceux qui exploitent le travail des peuples, s'emparent de leurs richesses, portent atteinte à leur indépendance ou à leur souveraineté afin d'accroître leur empire politique, leurs privilèges économiques et leur hégémonie sur la culture, la science et la technique. Ce sont ceux qui, cyniquement, envahissent le Congo et interviennent dans ses affaires intérieures pour s'emparer de ses ressources naturelles; ceux qui livrent une guerre abjecte au peuple vietnamien, dans la partie sud de sa patrie arbitrairement divisée, et attaquent brutalement la République démocratique du Viet-Nam qui exerce sa pleine souveraineté dans le Nord; ceux qui fournissent des armes et de l'argent pour empêcher les peuples subjugués et opprimés de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée soi-disant portugaise d'accéder à l'indépendance; ceux qui bombardent sans discrimination le Laos, menacent l'indépendance du Cambodge, portent atteinte à la souveraineté de Chypre, s'opposent au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, organisent des incursions, directes ou indirectes, individuelles ou collectives, à Cuba, se refusent à évacuer les bases militaires imposées aux petits pays, manœuvrent pour fournir des armes nucléaires aux revancards d'Allemagne occidentale, débarquent leurs fusiliers marins à Saint-Domingue pour restreindre le droit à l'autodétermination du peuple dominicain, font de l'Organisation des Etats américains un ministère des colonies, soutiennent la politique de l'apartheid en Afrique du Sud, se livrent à toutes les activités criminelles qu'ils estiment nécessaires au maintien du système semi-colonial en Amérique latine, en Afrique et en Asie, s'attaquent à l'indépendance des peuples émergents de ces continents à l'aide des méthodes parfois subtiles et parfois grossières du néo-colonialisme, forme d'expression particulière de l'impérialisme à son stade ultime. En résumé, ce sont ceux qui oppriment et qui attaquent les peuples en voie de développement.

99. A notre époque, les ennemis jurés de la paix sont les impérialistes. Bien que justes et opportuns, les appels à la paix ne suffisent pas. La paix n'est pas un don des dieux, pas plus qu'elle n'est une grâce accordée par les impérialistes. Tant que l'impérialisme existera, le spectre de la guerre planera sur l'humanité comme une menace de mort. Impérialisme et guerre ne font qu'un. Si les impérialistes sont les ennemis jurés de la paix, ce qui est incontestable, il n'est pas d'autre moyen, pour faire échec à l'impérialisme partout où il commet ses forfaits, qu'une action concertée des peuples et des gouvernements des pays socialistes, des pays non alignés et des pays épris de paix. Il est certain que, dans le monde d'aujourd'hui, le rapport des forces a évolué dans un sens défavorable aux impérialistes et qu'en conséquence il ne leur est plus possible d'employer les mêmes manœuvres et de faire jouer les mêmes pressions au sein de l'Organisation, autrefois contrainte de céder aux injonctions de la majorité qu'ils constituaient inévitablement. Il n'en est pas

moins certain que le seul langage que comprennent les impérialistes est celui des faits.

100. Rogner les griffes à l'impérialisme est le meilleur moyen de créer les conditions favorables à la consolidation de la paix, en cette période de transition. Nous pouvons citer des exemples extrêmement éloquentes. Chaque défaite infligée par le peuple vietnamien à l'impérialisme yankee et à ses complices est un pas certain vers la paix. Chaque fois qu'un peuple s'affranchit de la tutelle impérialiste, c'est un pas certain qui est fait vers la paix. Chaque base militaire étrangère évacuée est un pas certain vers la paix. Le pas le plus certain vers la paix qui ait été fait en Amérique, c'est la défaite écrasante, infligée à Playa Girón, à la brigade mercenaire de l'impérialisme yankee. Quand on reprend à l'impérialisme un terrain usurpé et qu'on affaiblit ses positions de force, on avance d'autant sur le chemin de la paix. L'impérialisme ne respecte que ceux qui savent se faire respecter. Le fruit de ce respect c'est la paix dans la dignité. La conquête de cette paix présente d'abord des risques sérieux mais c'est la seule paix acceptable et durable.

101. Si la paix et la sécurité internationales sont aujourd'hui gravement compromises, c'est la faute de la politique d'intervention armée du Gouvernement des Etats-Unis et de son ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Les foyers de tension et les conflits nés de cette politique sont l'amorce de tensions et de conflits plus importants. Avec son escalade, la guerre que l'impérialisme yankee livre au peuple héroïque et plein d'abnégation du Viet-Nam risque de dégénérer en conflit universel.

102. Cette guerre reflète d'une part le caractère agressif et sanguinaire de l'impérialisme et d'autre part la volonté irréductible du peuple vietnamien de résister aux agresseurs jusqu'à la dernière goutte de sang de ses hommes, de ses femmes et de ses enfants. Des milliers de fusiliers marins et de soldats d'Amérique du Nord foulent aujourd'hui le sol du Viet-Nam du Sud, révélant l'effort désespéré que fait l'impérialisme pour affaiblir la volonté indomptable des patriotes. L'armée des envahisseurs a criminellement employé le napalm et les gaz toxiques; imitant les hordes nazies, elle assassine, torture, pille, viole les femmes avec une joie barbare. Les bombardements des villes, des villages et des champs de la République démocratique du Viet-Nam se succèdent sans cesse, ne respectant ni les écoles, ni les hôpitaux, ni les usines, ni les foyers. Mais dans le sud, la résistance du peuple s'est renforcée, les trois quarts du territoire sont entre les mains des patriotes, grâce au concours précieux des pays socialistes et à la solidarité dont tous les peuples du monde font preuve, la République démocratique du Viet-Nam voit chaque jour augmenter son pouvoir défensif et se transformer en cimetière d'avions yankees.

103. De cette tribune, Cuba salue le valeureux peuple vietnamien et lui renouvelle l'assurance de sa solidarité et la promesse de son aide.

104. Le Gouvernement des Etats-Unis a violé les règles du droit international, la Charte des Nations Unies et les Accords de Genève de 1954 qui garantissaient l'indépendance, la neutralité et la réunification du Viet-Nam artificiellement divisé. Chacun sait qu'en vertu de ces accords, il ne devrait y avoir aujourd'hui qu'un seul Etat au Viet-Nam. Géographiquement, politiquement, historiquement, culturellement, il n'y a pas deux Viet-Nam, il n'y en a qu'un. Grâce à sa puissance militaire, le Gouvernement des Etats-Unis a créé cette situation de fait, en violation des accords que j'ai mentionnés et au mépris des principes des Nations Unies et de la décision du peuple vietnamien. En outre, il met en danger la paix du monde quand il bombarde la République démocratique du Viet-Nam.

105. Tous les Etats qui défendent le droit des peuples à l'autodétermination et le principe de la souveraineté nationale ont le devoir moral de condamner l'agresseur de la nation et du peuple vietnamiens. Ils ont également le devoir d'exiger le retrait des forces armées des Etats-Unis et de leurs alliés du Viet-Nam du Sud, de demander l'arrêt des bombardements aériens de la République démocratique du Viet-Nam et d'exiger le respect total des accords signés à Genève en 1954.

106. Cuba, une fois de plus, s'acquitte de ce devoir. De plus, Cuba appuie la demande formulée en quatre points par la République démocratique du Viet-Nam et les déclarations faites le 6 avril 1965 par le Front national de libération du Viet-Nam du Sud. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba estime que l'Assemblée doit examiner ces problèmes et que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est si elle appuie de toute son autorité les demandes légitimes de la République démocratique du Viet-Nam et du Front de libération du Viet-Nam du Sud.

107. Mais son action ne doit pas s'arrêter là. Il est indispensable et urgent que l'Organisation prenne les mesures nécessaires pour empêcher toute ingérence d'un Etat ou d'un groupe d'Etats dans les affaires intérieures d'un autre pays, que ce soit sur le plan mondial ou sur le plan régional. La délégation cubaine apportera son chaleureux appui au projet de déclaration présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [A/5977]. En l'adoptant, l'Assemblée ferait en tout cas un pas certain vers la paix.

108. Les principaux foyers de tensions et de conflits en Afrique ont leur origine au Congo (Léopoldville), dans les colonies portugaises, en Rhodésie du Sud, au Bassoutoland, en Swaziland, en Afrique du Sud, à Aden et en Oman. Tant que subsisteront les vestiges du colonialisme, que sont le néo-colonialisme et l'impérialisme, la paix et la sécurité seront menacées.

109. Le Congo (Léopoldville) qui commençait à peine à jouir des prémices de l'indépendance est aujourd'hui un pays contrôlé et exploité par quelques puissances européennes qui convoitent les trésors de son sous-sol et agissent de connivence avec l'impérialisme yankee, principal responsable de cette ténébreuse entreprise. La destitution de Tschombé par Kasabuvu ne change en rien la nature de la situation. Il ne s'agit là que d'un stratagème impérialiste qui se prépare depuis longtemps.

110. Des milliers de Congolais ont été assassinés par les mercenaires et les aventuriers à la solde de l'impérialisme, parmi lesquels se trouvent des contre-révolutionnaires cubains. La lutte pour la reconquête de la patrie et l'expulsion des envahisseurs s'intensifie chaque jour et la lumière de la victoire finale brille déjà à l'horizon. Le souvenir de Patrice Lumumba frémit, tel un étendard, à la tête des patriotes congolais. La délégation cubaine leur rend hommage et leur donne à nouveau l'assurance de la solidarité du Gouvernement et du peuple de Cuba.

111. La politique de l'apartheid imposée par une minorité de colons blancs en Afrique du Sud est une des manifestations les plus abominables du colonialisme. A diverses reprises, les Nations Unies l'ont dénoncée et sévèrement condamnée; mais jusqu'à présent les racistes de l'Afrique du Sud font fi de la Charte des Nations Unies et de la réprobation de l'opinion publique du monde entier. La délégation de Cuba, pays où la révolution socialiste a liquidé tout vestige de discrimination raciale, tend une main fraternelle aux hommes et aux femmes noirs qui souffrent et luttent en Afrique du Sud pour faire connaître leurs droits.

112. La délégation cubaine soutient le peuple de Rhodésie du Sud qui s'oppose à tout transfert de souveraineté comme à toute usurpation du pouvoir et elle partage les sentiments d'aversion des Etats africains à l'égard de toute déclaration unilatérale d'indépendance faite par la minorité blanche qui opprime et exploite la majorité noire du pays.

113. La délégation cubaine, enfin, se déclare en faveur de l'octroi immédiat de l'indépendance aux peuples des pays colonisés d'Afrique, d'Asie et d'Océanie et soutient la position des Etats arabes dans l'affaire dramatique de Palestine.

114. Il convient de souligner que les arguments fondés sur de prétendues violations des droits de l'homme au Tibet et sur la réunification impérialiste de la Corée sont des expressions typiques de la guerre froide aussi fragiles du point de vue moral que dénuées de sens.

115. Certaines délégations se plaignent régulièrement que l'on accorde si peu d'attention, dans les débats de l'Assemblée générale, aux vestiges et aux manifestations du colonialisme en Amérique latine. Mais le plus curieux, c'est que ces mêmes délégations feignent tous aussi régulièrement d'oublier qu'en plus des colonies des pays d'Europe il existe dans l'hémisphère occidental des dépendances coloniales des Etats-Unis et qu'elles prétendent également faire oublier les nouvelles formes de néo-colonialisme que l'impérialisme yankee a établies dans ce continent.

116. Ainsi, notamment, Porto Rico, qui a toutes les apparences d'une nation distincte et dont le peuple n'a cessé d'affirmer sa volonté inébranlable de choisir son propre destin, demeure une dépendance coloniale de l'Amérique du Nord, Porto Rico ne voulait pas être une colonie espagnole, il ne veut pas être une colonie des Etats-Unis dite, par euphémisme, "Etat libre associé". La voix des Etats-Unis et de leurs dirigeants qui, de loin, imposent leur contrôle, n'est pas sa véritable voix.

En revanche, Porto Rico, qui n'a pas de représentants aux Nations Unies, peut se faire entendre par la voix de Cuba, pays frère par son histoire et ses aspirations. N'oublions pas qu'en préparant la guerre d'indépendance de Cuba en 1895, José Martí déclara que son but n'était pas de libérer uniquement notre pays mais aussi l'île sœur. Nos pays sont unis par les liens de l'histoire et c'est pourquoi la délégation cubaine a le devoir de parler ici au nom du peuple de Porto Rico.

117. Nous demandons que l'Assemblée, reconnaissant les droits du peuple de Porto Rico, l'aide à constituer un Etat libre, indépendant et souverain. Interprétant ses aspirations légitimes et se faisant l'écho de la clameur des organisations qui luttent pour l'indépendance de l'île irrédentiste, la délégation cubaine a demandé au Comité spécial de décolonisation, conformément à la déclaration approuvée par la deuxième Conférence de chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en octobre 1964, d'inscrire la question de Porto Rico à son ordre du jour. Nous demandons maintenant l'appui des signataires de cette déclaration afin que l'héroïque peuple antillais sente passer le souffle de la solidarité des autres peuples du monde et n'ait pas l'impression de lutter seul pour l'indépendance à laquelle tant d'autres peuples ont accédé récemment, comme la Gambie, Singapour et les Iles Maldives, que nous saluons aujourd'hui ici.

118. En Amérique latine, le triomphe de la révolution cubaine, avec tout ce qu'elle signifie pour les peuples de notre hémisphère, influe sur la politique impérialiste. Le triomphe de la révolution cubaine, son emprise croissante et l'essor du mouvement révolutionnaire sur le continent montrent chaque jour davantage qu'il ne suffit pas de prendre des mesures politiques, économiques et pseudo-légales pour atteindre les objectifs impérialistes.

119. Autrefois, le Gouvernement des Etats-Unis, agissant sous le couvert de l'Organisation des Etats américains, avait recours aux moyens pseudo-légaux, politiques et économiques, dont il disposait pour exercer son pouvoir et son influence sur les peuples opprimés d'Amérique. Pendant les 20 dernières années, ces moyens suffirent à assurer l'hégémonie de sa politique sur le continent. Mais l'Organisation des Etats américains, qui a perdu son caractère régional en excluant Cuba, est définitivement entrée en crise et désormais le monde entier reconnaît qu'elle n'est qu'une dépendance yankee.

120. Les impérialistes tentèrent, avec la soi-disant "Alliance pour le progrès", de s'opposer à l'expansion des forces populaires et révolutionnaires. Dès l'origine, le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a annoncé que son échec serait retentissant. Et aujourd'hui les impérialistes eux-mêmes reconnaissent cet échec. Les seules dupes furent ceux qui patronnèrent l'Alliance et quelques gouvernements fantoches.

121. D'autre part, le Gouvernement des Etats-Unis a mené contre notre pays une politique de menaces d'agressions militaires et de blocus économique. A diverses reprises, cette politique a échoué. La révolution cubaine est aujourd'hui plus forte que jamais. Ses victoires politiques, économiques et culturelles,

mais surtout la force de son exemple, se font sentir chaque jour davantage sur le continent.

122. La preuve la plus évidente de ce progrès, c'est que l'impérialisme a dû recourir à l'intervention directe des forces armées dans les affaires intérieures des Etats d'Amérique latine pour essayer d'imposer sa politique.

123. Le cas de Saint-Domingue est connu de tous. Durant de longues semaines, la question dominicaine a retenu l'attention du Conseil de Sécurité et intéressé l'opinion publique internationale. Aujourd'hui, les forces armées d'Amérique du Nord se trouvent encore sur le territoire de Saint-Domingue.

124. Comme par le passé, les Etats-Unis ont dû envoyer leurs fusiliers marins dans ce pays pour faire prévaloir leur point de vue. Durant trente ans, ils avaient proclamé que ce temps ne reviendrait jamais et pourtant ce temps est revenu. Le peuple dominicain sait aujourd'hui qu'il ne prendra fin que lorsqu'on aura liquidé l'impérialisme.

125. Le dernier mot c'est le peuple dominicain qui l'aura et qui, en fait, l'a déjà. Après cette expérience, il a nettement pris conscience de ses droits et de sa force. Dans sa lutte contre le pouvoir impérial, qui a profané son sol et agi au mépris de sa volonté, se couvrant une fois encore de boue et de sang, le peuple dominicain ne sera pas seul et sans défense. Tous les peuples du monde sont à ses côtés et ils y demeureront.

126. Le mouvement révolutionnaire s'est développé dans d'autres pays du continent. Les guerillas se multiplient au Venezuela, au Guatemala, en Colombie et au Pérou. Le Brésil est secoué par une terrible crise économique qui aggrave les inégalités sociales et les conditions d'une explosion révolutionnaire s'y trouvent aujourd'hui réunies.

127. Devant de tels faits, la politique nord-américaine — arrivée à un carrefour — n'a pas d'autre issue que de renier certaines de ses déclarations.

128. La Chambre des représentants des Etats-Unis vient de proclamer le soi-disant droit de cette nation à intervenir dans tout pays du continent où surgirait un danger de révolution socialiste. Divers parlements d'Amérique latine ont protesté contre cette déclaration qui révèle l'indécence et le cynisme avec lesquels agissent de nombreux dirigeants d'Amérique du Nord.

129. Les dirigeants des Etats-Unis ont été mis par certains gouvernements d'Amérique latine dans une situation difficile. Le Premier Ministre du Gouvernement révolutionnaire de Cuba a prononcé à ce sujet des paroles ci-après qui méritent de se graver profondément dans la mémoire:

"Lorsque les représentants des monopoles ont lancé, de cette tribune de toutes les républiques d'Amérique l'affront que constitue la Déclaration de non-indépendance, certains ou plutôt beaucoup d'entre nous ont rougi de honte; ils ont été scandalisés lorsque les Etats-Unis ont déclaré qu'ils avaient le droit d'intervenir unilatéralement.

"Il est bon de leur rappeler les accords contre Cuba. Il est bon de leur rappeler certaines complicités avec les forfaits commis par l'impérialisme aux dépens de notre patrie. Nous avons alors été

les seuls à nous insurger, décidés à mourir, et nous avons déclaré que nous défendrions non seulement le droit de Cuba, mais l'indépendance des autres peuples d'Amérique latine.

"Qui sème le vent récolte la tempête. Ceux qui ont semé l'interventionnisme à Cuba, l'opposition collective contre Cuba, le blocus de Cuba, récoltent aujourd'hui des tempêtes d'interventionnisme et de menaces contre eux-mêmes. Et ils s'étonnent et ils sont pris de panique et leurs parlements se réunissent, et les partis bourgeois poussent les hauts cris. Et voilà qu'ils récoltent les fruits de leur complicité avec les impérialistes. Voilà qu'ils récoltent ce qu'apporte l'impérialisme.

"Et ainsi chaque jour les peuples verront plus nettement qui a raison; quels sont ceux qui au cours de ces années historiques ont défendu la véritable indépendance, la véritable liberté et la véritable souveraineté; ceux qui les ont défendues avec leur sang, ceux qui les ont défendues contre l'impérialisme et contre tous ses complices. Ce sont les impérialistes eux-mêmes qui, déjà, le leur montrent."

Ces paroles de notre Premier Ministre sont instructives pour ceux qui ont semé l'interventionnisme et qui ont soutenu l'impérialisme.

130. Dans ces conditions, créées par la décision unilatérale, provocatrice et condamnable du Gouvernement des Etats-Unis, le seul territoire libre d'Amérique est Cuba. Là seulement, l'impérialisme yankee ne pourra pas alléguer du danger d'une révolution communiste pour envahir ou assujettir le pays. A Cuba, désormais, le pouvoir révolutionnaire est établi définitivement et irrévocablement.

131. Aujourd'hui résonnent, avec plus de force que jamais, les paroles mémorables prononcées par le commandant Ernesto Guevara, qui affirma, à la dernière session de l'Assemblée générale:

"Cuba, libre et souveraine, liée par aucune chaîne à qui que ce soit, sans investissements étrangers sur son territoire, sans proconsuls chargés "d'orienter" sa politique, peut parler le front haut devant cette Assemblée et prouver que c'est à juste titre qu'on l'a appelée Territoire libre d'Amérique" [1299^e séance, par. 137.]

132. Toute délégation ayant le respect d'elle-même ou du pays qu'elle représente reconnaîtra que tous ces faits confirment la thèse du Gouvernement révolutionnaire de Cuba et révèlent de façon indéniable l'illégalité des agissements du Gouvernement des Etats-Unis sur le plan international.

133. Que peut faire l'Organisation des Nations Unies? La seule façon pour elle de jouer un rôle dans le monde actuel est de s'opposer à cette politique nord-américaine, d'y faire face courageusement.

134. Une autre méthode serait de se soumettre ou de se croiser les bras devant ceux qui font litière des principes auxquels ils doivent la vie. Cuba — comme, nous le savons, beaucoup d'autres pays — ne se croisera pas les bras devant ceux qui violent la loi internationale. Si les peuples mettent aujourd'hui leur espoir dans l'Organisation des Nations Unies, c'est parce qu'ils ont foi en l'autorité que doivent

exercer les défenseurs du principe de l'autodétermination. L'unité et l'autorité dont sauront faire preuve les nations indépendantes et les gouvernements qui défendent ce principe sera la garantie la plus certaine de l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de sa mission. Cette politique est la seule qui puisse triompher et qui puisse inciter les impérialistes à mettre fin à leurs agressions criminelles.

135. Les 7 millions de Cubains qui édifient aujourd'hui une société nouvelle à cent cinquante kilomètres d'un ennemi implacable, prouvent de façon éclatante que, pour l'impérialisme, le talon d'Achille est la décision irrévocable des peuples de résister à la menace et à l'agression.

136. Les impérialistes l'ont constaté autrefois à Cuba, ils le constatent à nouveau aujourd'hui au Vietnam, au Congo, au Mozambique, en Angola, en Guinée portugaise, à Aden, en Oman, comme ils l'ont déjà constaté en Algérie et comme ils le constateront sans aucun doute partout où les peuples s'insurgent contre leur domination en Amérique latine, en Afrique et en Asie. La lutte pour la libération nationale dont on voit déjà des signes prometteurs en Amérique latine est l'Iliade des temps modernes en pleine floraison. Un jour, si d'ici là on n'a pas rejeté dans le néant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Organisation des Nations Unies devra rendre hommage à ceux qui demandent avec courage, abnégation et dignité la reconnaissance des principes et des objectifs de cette Déclaration demeurés en partie lettre morte.

137. Quels moyens emploieront les peuples du monde devant les agressions impérialistes? Ceux qu'ils emploient déjà: guérillas, lutte des ouvriers, des paysans et des étudiants, renforcement des mouvements populaires, manifestations, grèves, révolutions.

138. Personne ne l'ignore, personne ne s'abuse: l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine sont en ébullition. L'impérialisme yankee est impuissant à ralentir le processus inéluctable de leur libération.

139. La stratégie impérialiste en Amérique latine, en Afrique et en Asie impose aux peuples des trois continents qui luttent pour la libération nationale au sein des Nations Unies et hors des Nations Unies une solidarité plus étroite et une plus grande unité d'action. La première conférence des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui s'ouvrira à La Havane, capitale de Cuba, le 3 janvier 1966 représentera incontestablement dans cette lutte une phase supérieure de la coordination des méthodes, des moyens et des objectifs. Cette conférence tricontinentale, qui sera également le point de départ d'une action commune plus vaste, plus profonde et plus intense contre le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme, permettra d'accélérer leur agonie. Le renforcement de la lutte révolutionnaire dans ces trois continents, avec l'appui de toutes les forces progressistes, représentera sans aucun doute un pas décisif dans l'histoire des peuples opprimés du monde.

140. Le problème de la sécurité européenne reste lié à la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et à la reconnaissance de l'existence de fait de deux Etats allemands indépendants: la Ré-

publique démocratique d'Allemagne et la République fédérale d'Allemagne, Etats qui ont des systèmes sociaux différents et des objectifs politiques opposés, le premier étant socialiste et ami de la paix, le second capitaliste, héritier du bellicisme nazi et allié direct de l'impérialisme yankee. La politique revancharde de la République fédérale d'Allemagne et sa volonté déclarée de participer à la force nucléaire multilatérale de l'OTAN mettent en danger non seulement la sécurité européenne mais la paix mondiale.

141. La délégation cubaine propose l'admission de la République démocratique d'Allemagne comme Etat membre des Nations Unies, car elle y a pleinement droit.

142. L'étude du problème du désarmement général et complet ne fait aucun progrès et le Comité de désarmement des 18 nations va à la dérive. En tant que signataire de la Déclaration approuvée par la deuxième Conférence de chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue au Caire en octobre 1964, Cuba appuie la proposition de convocation d'une conférence mondiale du désarmement réunissant tous les pays et tous les peuples, notamment la République populaire de Chine. Tant qu'elle ne participera pas à l'examen des problèmes relatifs à la paix et à la sécurité internationales, tout effort déployé dans ce domaine restera illusoire. D'autre part, on ne peut, à notre avis, éviter de rétablir immédiatement les droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies et en conséquence, d'expulser les ventriloques de l'impérialisme yankee qui usurpent leur siège.)

143. Cuba est partisan du désarmement général et complet, de l'interdiction de tous les essais nucléaires, de la destruction totale de toutes les armes nucléaires et thermonucléaires, de la création de zones dénucléarisées en Europe centrale et en Afrique et de tout ce qui peut diminuer les tensions internationales, notamment le respect de l'intégrité territoriale des nations, l'arrêt des agressions impérialistes et la suppression de toutes les bases militaires étrangères.

144. En revanche, Cuba n'a pas participé et ne peut pas participer au projet de dénucléarisation de l'Amérique latine. Ce projet est, à ses yeux, louable mais incomplet. Il n'y a dans cet hémisphère qu'une puissance nucléaire: les Etats-Unis. C'est pourquoi lorsque cette proposition a été présentée à l'Assemblée générale, en sa dix-septième session, la délégation cubaine a demandé que l'on fasse mention, dans le projet de résolution, des Etats-Unis et de leurs bases militaires à Panama et à Porto Rico ainsi que de l'évacuation de la base navale de Guantanamo, située sur notre territoire. La seule façon efficace et juste de dénucléariser l'Amérique latine sans mettre ses peuples désarmés à la merci de leurs agresseurs est de dénucléariser en même temps l'unique puissance nucléaire de cette partie du monde.

145. Aussi longtemps que le Gouvernement des Etats-Unis s'arrogera le privilège de conserver et d'utiliser des armes nucléaires et thermonucléaires, Cuba se réservera le droit de poser des conditions préalables,

pour assurer sa sécurité et d'acquérir le type d'armes dont elle a besoin pour sa défense.

146. Si elle avait des raisons d'adopter cette attitude avant l'invasion armée de la République Dominicaine, comment pourrait-elle y renoncer après cet acte du Gouvernement des Etats-Unis et la déclaration interventionniste faite récemment par la Chambre des représentants des Etats-Unis?

147. Les questions touchant le développement économique, le commerce international et l'assistance technique constituent une des parties les plus chargées de l'ordre du jour. L'une des questions les plus graves que soulève le colonialisme est celle du retard et de l'altération de l'économie des pays en voie de développement. L'abîme qui sépare ces pays et les pays industrialisés s'approfondit chaque jour. L'un des objectifs principaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève en 1964, était l'adoption d'accords et de mesures destinés à combler progressivement cet abîme. Il faut reconnaître que les espoirs mis en cette conférence se sont presque évanouis. Jusqu'à présent ses projets et ses résolutions ne sont pas sortis de la sphère nébuleuse des bonnes intentions. La réunion du Conseil du commerce et du développement qui s'est tenue récemment à Genève a été un échec complet.

148. Mais il y a quelque chose de plus inquiétant. Les échanges entre les pays en voie de développement et les pays capitalistes industrialisés deviennent chaque jour plus défavorables à ceux-là. Pourtant les peuples en voie de développement ont déjà compris que leur liberté politique et l'amélioration de leurs conditions de vie ont pour conditions essentielles l'exercice effectif de leurs droits souverains sur leurs ressources naturelles, le développement autonome de leur économie, la coopération internationale libre de toutes conditions et la liberté du commerce, au profit mutuel des intéressés et sans discrimination. Il est évident que tout ceci est lié à la lutte pour la suppression des séquelles et des chaînes du colonialisme est évidente.

149. Telle est, dans ses lignes essentielles, la position de Cuba à l'égard des problèmes qui intéressent le présent et l'avenir du monde.

150. L'édification de la société socialiste fait des progrès rapides dans notre pays. Avec l'année nouvelle, Cuba célébrera une nouvelle année de triomphe total et définitif sur les intérêts, les privilèges et les forces qui asservissaient sa volonté politique, déformaient sa personnalité nationale et freinaient son développement économique. Les ennemis de la libre détermination, de l'indépendance, de la souveraineté et du progrès du peuple cubain n'ont pas renoncé à leur vain espoir de restaurer l'ancienne société fondée sur l'exploitation de l'homme par l'homme.

151. L'impérialisme persiste dans son dessein de faire échouer la révolution cubaine. Il persiste à employer la subversion, préparée de son territoire, la persécution, le complot, la provocation et le blocus économique dont le peuple cubain a triomphé grâce à ses propres forces et à l'aide fraternelle des pays socialistes. Comme par le passé, il prétend, dans son arrogance, violer à son gré notre espace aérien et

nos eaux territoriales, et maintient une base militaire contre la libre volonté de notre peuple.

152. A maintes reprises, le Gouvernement de Cuba a dénoncé tous ces faits et il ne renonce pas à faire respecter les droits souverains de son peuple. Devant la politique impérialiste, Cuba entretient des relations diplomatiques et des relations amicales avec tous les gouvernements qui respectent le principe d'autodétermination des peuples et il est irrévocablement décidé à sauvegarder son indépendance et à édifier la société socialiste et communiste.

153. Cuba n'attaquera personne, mais il faut que chacun sache que si elle est attaquée, directement ou indirectement, individuellement ou collectivement, elle saura défendre l'intégrité de son territoire avec tout l'héroïsme et la dignité dont elle est capable. Ici comme partout notre devise est toujours celle qui retentit pour la première fois dans cette enceinte au cours du débat mémorable sur la lâche invasion impérialiste de Playa Girón: "La patrie ou la mort! Nous vaincrons!"

154. M. SAKKAF (Arabie saoudite) [traduit de l'anglais]: Au nom de Dieu, plein de miséricorde et de compassion:

155. Nous nous félicitons tous vivement de l'élection de M. Fanfani à la haute dignité de l'Assemblée générale pour sa vingtième session, d'abord parce qu'il appartient à un grand pays, l'Italie, qui, en dehors de la gloire de l'ancienne Rome, a apporté une contribution immense à la civilisation moderne; ensuite, et ce n'est pas là une raison de moindre importance, en raison du rôle qu'il a joué personnellement en servant non seulement son pays mais aussi la cause de la paix mondiale, qu'il a si noblement défendue.

156. Sous la présidence de M. Fanfani, les débats de l'Assemblée se sont déroulés sans heurt. Mais ma délégation n'oublie pas pour autant l'habileté et la conscience avec laquelle M. Quaison-Sackey, président de l'Assemblée à sa dix-neuvième session, a élaboré le plan qui a permis à l'Assemblée de survivre à l'une de ses crises les plus difficiles.

157. Nous n'oublions pas non plus à quel point le Secrétaire général s'est consacré à l'Organisation, nous n'oublions pas les efforts qu'il a déployés sans relâche en faveur de la paix, soit de sa propre initiative, soit en vertu des divers mandats que lui avaient confiés les Nations Unies. Son dévouement est, en fait, devenu exemplaire dans le monde entier.

158. Ma délégation est heureuse que l'atmosphère soit calme à la présente session et elle saisit l'occasion qui lui est offerte de présenter ses félicitations aux trois nouveaux Etats, la Gambie, les Iles Maldives et Singapour, récemment admis comme membres de notre Organisation, qui voit ainsi se renforcer son caractère universel.

159. Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune au cours du débat général ont déjà traité toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Si je prends la parole, à cette heure tardive, c'est pour présenter brièvement les questions auxquelles mon Gouvernement attache une importance capitale.

160. Bien que l'Organisation ait déjà vingt ans, nous nous trouvons toujours en présence d'une série de questions dont certaines se posent depuis que les Nations Unies existent. D'autre part, de nouvelles questions semblent surgir de plus en plus nombreuses. Toutefois, nous sommes heureux que l'on ait cherché à résoudre la plupart d'entre elles, aux Nations Unies, par des moyens pacifiques. Nous espérons que tôt ou tard, il n'y aura plus un seul problème qui ne soit résolu sur la base des principes de la Charte des Nations Unies, si les deux parties en cause y consentent. En d'autres termes, la paix devrait toujours aller de pair avec la justice.

161. Petite puissance, l'Arabie Saoudite ne prétend pas juger en expert de la façon de parvenir au désarmement dans le domaine des armes nucléaires et classiques. Néanmoins, elle a certaines idées qui méritent peut-être de retenir l'attention des grandes puissances. Tout d'abord, elle estime que l'on devrait montrer plus de bonne volonté en cherchant à faire des concessions mutuelles au lieu de se figer dans des attitudes rigides. Ensuite, elle pense qu'il ne faudrait pas convoquer de conférence mondiale sur le désarmement avant d'avoir donné aux grandes puissances nucléaires l'occasion de se réunir, officiellement ou officieusement, pour procéder à un échange de vues et se mettre d'accord sur les terrains d'entente possibles. Tout cela servirait de prélude à une conférence mondiale qui, sans préparation, risquerait de n'être que la tribune d'une propagande capable de ranimer la guerre froide.

162. La question de Chypre est une source d'inquiétude pour mon gouvernement du simple fait des liens d'amitié qui nous unissent à toutes les parties en cause. D'autre part, nous ne pouvons pas oublier que Chypre est très proche de l'Orient arabe. Nous souhaiterions voir ce pays sauvegarder son indépendance totale dans des conditions acceptées par les deux communautés. Nous sommes opposés tant à une fusion de Chypre avec tout autre Etat qu'à son partage entre deux communautés que nous souhaitons voir former une seule nation, sous le même drapeau.

163. Il est extrêmement décevant, en vérité, de constater qu'il est encore des territoires coloniaux où une minorité croit encore pouvoir imposer sa volonté à une majorité au moins dix fois plus nombreuse, comme c'est le cas en Rhodésie du sud et dans les colonies portugaises. Dans le même ordre d'idées, il est déplorable de trouver, dans ce même continent africain, un gouvernement qui puisse encore prétendre légitimer sa politique de l'apartheid, comme si le Blanc avait reçu de Dieu tout-puissant l'autorisation de régner sur ceux qu'il considère comme ses inférieurs.

164. Malgré la répulsion qu'inspire la discrimination raciale, il est encore, hélas, des Etats membres de l'Organisation, sinon pour la soutenir, du moins pour s'abstenir de prendre des mesures efficaces en vue de l'éliminer. Nous espérons sincèrement qu'en Afrique, le Blanc qui règne encore en maître dans certaines enclaves reviendra à la raison et reconnaitra ce fait indéniable qu'en dépit de différences de couleur nous sommes tous frères sous la peau qui est celle d'une seule et même famille humaine.

165. L'une des principales questions qui se posent, aujourd'hui, aux Nations Unies, en raison de l'ouverture des hostilités dans la péninsule indienne est celle du Cachemire. Ce n'est pas une question nouvelle puisque ses origines remontent à 1947, année qui vit apparaître deux grands Etats d'Asie: l'Inde et le Pakistan. L'Arabie Saoudite entretient les relations les plus cordiales et les plus fraternelles avec chacun de ces deux pays, il lui est donc douloureux de les voir aujourd'hui se faire une véritable guerre.

166. En exposant nos vues sur cette question, nous voudrions être tout à fait objectifs. Avant même la création de l'Organisation des Nations Unies, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été reconnu à la Conférence de la Paix, tenue à Versailles, à la suite de la première guerre mondiale, au moment où de nombreux peuples subjugués réclamaient à grand cri leur libération et leur indépendance. Ce même principe a été consacré par la Charte de notre Organisation puis reconnu comme l'un des droits fondamentaux de l'homme par toute l'humanité.

167. Lorsque le Cachemire devint une pomme de discorde entre l'Inde et le Pakistan et que les combats entre ces deux Etats commencèrent, l'affaire fut portée devant le Conseil de sécurité qui, après de nombreuses réunions, adopta des résolutions réaffirmant le droit de la population du Cachemire à l'autodétermination. L'Inde et le Pakistan ont tous deux accepté les termes de ces résolutions. Cependant, le Maharadjah du Cachemire a cédé son Etat à l'Inde sans s'informer des désirs du peuple du Cachemire. Nous pensons que les événements ont prouvé qu'il est dangereux pour un Etat d'agir seul sans l'assentiment de l'autre partie au différend. Il n'est pas étonnant que la guerre ait éclaté.

168. D'autre part, il nous semble que le Conseil de sécurité a eu tort de ne pas s'intéresser à l'exécution des résolutions sur le Cachemire, mais d'adopter une attitude évasive sans se soucier de la ligne de conduite qu'il aurait dû suivre parce qu'elle était juste.

169. Le peuple du Cachemire a le droit d'exprimer sa volonté au moyen d'un plébiscite organisé par les Nations Unies, pourtant on le réduit au silence parce que le Conseil ne veut pas s'employer efficacement à résoudre ce problème. Mais on ne peut pas longtemps réduire au silence de peuple du Cachemire — ni tout autre peuple d'ailleurs — quand il prend de plus en plus nettement conscience qu'il a le droit de décider de son avenir.

170. Dans les circonstances actuelles, mon Gouvernement, désireux de sortir de l'impasse, se permet de présenter quelques suggestions. Premièrement, que toutes les troupes indiennes et pakistanaïses se retirent du Cachemire. Deuxièmement, les Nations Unies étant chargées d'assurer l'ordre au Cachemire, les résolutions du Conseil de sécurité acceptées par les deux parties, il y a plus de 15 ans, devraient être respectées. Troisièmement, pendant une période de transition, l'Inde et le Pakistan devraient ensemble garantir l'intégrité territoriale du Cachemire.

171. On peut espérer qu'à la fin de cette période les esprits se seront calmés et le peuple du Cachemire pourra alors choisir de s'unir soit à l'Inde soit

au Pakistan. En substance, nos suggestions sont inspirées par notre désir sincère de voir régner, dans la justice, une paix durable entre ces deux nations sœurs dont la coopération est nécessaire à la stabilité de l'Asie.

172. Les vestiges du colonialisme dans la péninsule arabe créent un autre problème qui préoccupe mon gouvernement. On a suspendu la Constitution d'Aden sous prétexte que les patriotes avaient manifesté le désir d'accéder à l'indépendance totale avant la date fixée par le Royaume-Uni. L'année 1968 n'est à vrai dire pas très lointaine, mais les patriotes d'Aden et de la région arabe craignent sincèrement qu'on ne leur accorde pas une véritable indépendance. Pour parler plus clairement, les patriotes soutiennent que les Britanniques souhaiteraient imposer une sorte de traité d'alliance qui leur permettrait de garder dans cette partie de la péninsule une base navale et des points d'appui militaires. Et c'est là en fait la cause profonde de toute l'affaire.

173. Mon Gouvernement estime que l'indépendance ne devrait pas être subordonnée à des accords militaires conclus avant l'accession à l'indépendance. Il espère que les Britanniques feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour dissiper les craintes des patriotes et éviter ainsi de compromettre les intérêts économiques extrêmement importants qu'ils ont dans les pays arabes de l'Orient.

174. La région d'Aden et de l'Arabie du sud n'est pas la seule dans la péninsule arabe où une politique périmée fasse régner l'instabilité dangereuse. L'Oman reste une question douloureuse qui malheureusement gâte les bonnes relations que nous aimerions entretenir avec les Britanniques. Là encore, on empêche le peuple de décider lui-même, comme il en a le droit, s'il veut être indépendant ou faire partie d'un vieux protectorat britannique. Nous ne croyons pas que les Britanniques, venus d'une île située à des milliers de kilomètres de la péninsule arabe, puissent s'ériger en arbitres ou en juges pour décider si l'Oman, situé dans notre partie du monde, doit être gouverné par un de leurs protégés.

175. Les Britanniques prétendent se fonder sur un traité signé il y a plusieurs dizaines d'années. Après examen, nous constatons que ce traité a été conclu pour servir leurs intérêts. Mais les choses ont changé depuis le temps de la Compagnie des Indes orientales et, connaissant la sagesse avec laquelle les Britanniques protègent leurs intérêts, nous espérons qu'ils sauront persuader leur protégé de ne pas violer le droit des Omanis à l'autodétermination.

176. D'autres différends et d'autres conflits nous opposent au Gouvernement britannique, dans la péninsule, mais là encore nous espérons qu'ils pourront se résoudre à l'amiable dans les plus brefs délais, afin que nous ne soyons pas obligés de recourir à des mesures énergiques pour faire respecter nos droits.

177. Nous pouvons demander si la question de Palestine qui se pose depuis que l'on a adopté, injustement et sans motif valable, les résolutions relatives au partage de la Terre sainte, doit rester éternellement inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies. En vertu de ces résolutions, 80 pour cent des habitants de

Palestine ont finalement été expulsés de leur pays. Si les Membres des Nations Unies qui sont responsables de cette tragédie ne sont pas devenus absolument insensibles, qu'ils fassent aujourd'hui leur examen de conscience et se demandent s'ils ne devraient pas, de concert, s'efforcer de réparer le mal qu'ils ont fait au peuple de Palestine, et qui est sans pareil dans l'histoire des Nations Unies.

178. A quoi sert que les grandes puissances proclament leur attachement aux idéaux élevés de la Charte alors que, souvent, elles semblent considérer la question de Palestine comme un problème chronique sans issue et ne chercher que des palliatifs anodins au lieu de remédier au mal fait à toute une nation? A maintes reprises, nous avons entendu proclamer de cette tribune qu'il n'y a pas de paix sans justice car tôt ou tard les peuples opprimés finissent pas se révolter, avec toute l'amertume et la rancœur entretenues dans leurs cœurs, contre ceux qui ont contribué à leurs souffrances.

179. C'est là la situation des réfugiés de Palestine, qui vivent sous la tente, souvent en vue de leur propre maison, de l'autre côté de la frontière artificielle imposée par ceux qui sont les premiers responsables de leur expulsion. En attendant que l'on ait effacé, comme il se doit, cette tache des annales des Nations Unies, nous estimons que l'Organisation devrait charger un gardien de haute intégrité de veiller sur les biens que les réfugiés de Palestine ont été obligés d'abandonner, afin que le revenu de ces biens permette d'améliorer le triste sort des réfugiés qui vivent dans des camps et d'aider ceux à qui on a jusqu'à présent refusé toute assistance.

180. Mais s'il est nécessaire de nommer ce gardien, il ne faut pas pour autant oublier que les Nations Unies doivent demeurer l'unique organe chargé d'alimenter le budget annuel, et peut-être de l'augmenter pour faire face à l'augmentation du nombre des réfugiés, jusqu'au moment où ils pourront être rapatriés. La question que je viens d'évoquer est liée à celle dont le Commissaire général de l'UNRWA traite dans son rapport annuel, mais ne perdons pas de vue qu'elle constitue seulement un aspect du problème palestinien.

181. En conclusion, permettez-moi de répéter que tout ce que nous demandons à ce propos c'est que l'on donne une fois pour toutes aux indigènes de Palestine, qu'ils vivent ou non en Terre sainte, la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination, qu'on a refusé de leur reconnaître pendant toute la durée du Mandat, aussi bien que lors de l'examen de la question de Palestine par les Nations Unies en 1947. Que la paix, accompagnée de la justice, règne en Palestine!

182. Souvent, on considère avant tout notre Organisation comme une tribune internationale où l'on s'efforce de résoudre des problèmes politiques compliqués. Les différends et les conflits de caractère politique fournissent à la presse mondiale des nouvelles sensationnelles et dramatiques, mais les organes d'information ne font pas toujours, au progrès

social et au développement économique, une place aussi importante qu'aux grands événements politiques. Beaucoup semblent oublier que les conflits et les différends politiques sont enracinés dans l'état du développement économique et social. L'Arabie Saoudite a tiré grand profit du programme d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial ainsi que des résolutions et des objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

183. Puisque je parle du progrès social et du développement économique, je me dois de faire connaître à l'Assemblée quelques-uns des principaux résultats obtenus par mon gouvernement, sous la sage direction de S. M. le roi Fayçal. Mon pays jouit d'un taux d'accroissement économique élevé sans avoir recours au financement par le déficit. En d'autres termes, il a réussi à maintenir l'équilibre de son budget national qui, grâce à Dieu, à ses ressources naturelles et aux efforts déployés par son peuple, augmente d'année en année. Nous n'avons pas de dette extérieure ni de dette intérieure. Nos services d'assistance sociale se développent dans les domaines de la santé et de l'éducation. Pour ce qui est des projets de développement, nous pratiquons la politique de la porte ouverte, en encourageant les investissements étrangers destinés à l'exploitation des ressources naturelles autres que le pétrole. En matière d'agriculture et d'irrigation, notamment d'études sur l'utilisation de l'eau dessalée, nous avançons à grand pas.

184. Sa Majesté se préoccupe du bonheur et de la prospérité du peuple d'Arabie Saoudite. Mais l'homme, nous le savons, ne vit pas seulement de pain. Notre profonde foi en Dieu nous a toujours soutenus et nous a permis de nous satisfaire de notre sort pendant des siècles et des siècles avant que les ressources naturelles de notre pays se soient révélées dans toute leur abondance et nous aient donné l'heureuse situation qu'est la nôtre aujourd'hui.

185. C'est un grand privilège pour nous que notre gouvernement ait la garde des deux villes les plus saintes de l'Islam, religion qui, on le sait, compte quelque 600 millions de fidèles. Tous les ans, mon gouvernement accueille des centaines de milliers de pèlerins qui viennent en foule à La Mecque et à Médine, de tous les coins du monde mais surtout d'Asie et d'Afrique. En tant que nation de l'Islam, gardienne de ces deux villes saintes, nous avons eu le privilège et l'honneur de maintenir le contact avec les adeptes fervents de notre religion.

186. Avant de conclure, permettez-moi de demander à Dieu, plein de miséricorde et de compassion, de faire régner la paix parmi nous.

187. Le VICE-PRESIDENT: Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans la discussion générale. Un certain nombre de représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Nous les entendrons à la séance de cet après-midi.

La séance est levée à 13 h 30.